



Terrain à clôturer avec cloture et mur

Par **annie06150**, le **24/07/2009** à **11:20**

Bonjour,

je voudrais savoir, nous avons une petite maison non cloturée, or aujourd'hui nous voudrions cloturé celle ci de part et d'autre (car en étant ouverte les chiens viennent faire leurs besoins sur le terrain) mais d'un côté faire un mur de 2 m de haut car il y a vis à vis avec une autre maison.

celle ci se trouve à 500 m et ils ont la vue dans notre salle de bain et notre chambre.

Avons nous le droit, doit on en parler avec le voisin et doit on le signaler à la mairie pour faire la coture et ce mur et dans quel délai.

en vous remerciant par avance
cordialement

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **14:03**

Bonjour,

Faites faire des devis par des entrepreneurs locaux puis, lorsque vous aurez choisi votre entreprise, faites une déclaration de travaux ou demandez un permis de construire à votre mairie (obligatoire).

Solution, pour votre clôture : muret en dur (briques, pierres, ciment ou autre, surmonté d'une grille sur laquelle vous fixeriez des canisses ou autre rideau plastique opaque, cela évitera les regards indiscret chez vous.